

**APPEL A PROPOSITIONS DE PROJETS
PSAAF 2026 PHASE 4**

LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES POSTULANT-ES

Date de lancement de l'appel à candidature : 05 mai 2026

- **Date de clôture des soumissions : 10 mai 2026 à 17H00**

INTRODUCTION

Le présent document intitulé « Appel à projet » est un outil qui renseigne les postulants à la 4^{ème} Phase du Programme Spécial d'Aide aux Associations et Fondations au Mali (PSAAF) qui ont subi et/ou continuent de subir les effets de l'arrêt des financements de certains bailleurs de fonds, dans le cadre de la gestion de la crise multidimensionnelle que vit le Mali depuis 2012. IL est structuré autour des points développés ci-dessous.

I. MECANISMES DE SELECTION :

- Le recrutement des organisations de mise en œuvre se fera sur la base d'appel à proposition ou de formulaire de sollicitations pour les différentes catégories de projets.
- **Le financement de projets allant de 10 à 20 millions de francs CFA pour une durée de douze (12) mois.**

II. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les critères d'éligibilités ci-dessous sont obligatoires, et leur non-respect conduit de facto au rejet automatique de toute proposition, sans possibilité de recours.

2.1- NOUVELLES ORGANISATIONS POSTULANTES :

- Être une organisation nationale dont le/les projets sont à l'arrêt, suite à la rupture des financements de certains bailleurs et aux mesures gouvernementales de suspension des activités des associations/ONG et Fondations ;
- Être légalement enregistrée au Mali, avec au moins une preuve documentaire (rapport narratif et financier des activités, statuts et règlement intérieur, récépissé et/ou accord-cadre).
- N'avoir aucune affiliation avec des groupes suspects (terroristes ou organisations susceptibles de porter atteinte à l'intégrité du Mali).

2.2- ANCIENNES ORGANISATIONS BENEFICIAIRES DU PSAAF

- Être une organisation bénéficiaire de par le passé d'un financement du PSAAF et ayant respecté scrupuleusement les clauses de la convention de partenariat en fournissant les documents administratifs et financiers de ladite phase
- Être postulante à travers le présent formulaire.

III. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU FINANCEMENT DU PSAAF 4 :

Sont éligibles au fonds PSAAF4, toute organisation apolitique (Associations, ONG et Fondations) à but non lucratif qui travaille au niveau local/communautaire, victimes de la mesure de cessation de financement de certains bailleurs de fonds, prioritairement dans des localités victimes d'insécurité, d'inondations et/ou catastrophes.

Les organisations bénéficiaires du financement du PSAAF 4 doivent observer scrupuleusement les coûts admissibles et non admissibles.

4.1 Coûts admissibles et non admissibles au budget

4.1.1 Coûts admissibles :

- Frais administratifs et généraux liés aux activités non subversives à la transition, à la paix et à la stabilité du Mali
- Dépenses liées aux questions multisectorielles en lien avec diverses thématiques ou particularités fondées sur le développement humain durable
- Coût des services reçus par la structure bénéficiaire.
- Coûts liés aux activités d'Information d'éducation, de communication pour le changement de comportement ou de sensibilisation à travers diverses approches

4.1.2 Coûts non admissibles :

- Cadeaux, liés aux dépenses de prestige
- Acquisition d'articles de luxe.
- Appui financier direct à un officiel Étatique (gouvernement) ou particulier.
- Financement d'activités de base ou des frais récurrents d'une organisation.
- Fonds renouvelables (c.-à-d. des fonds utilisés pour accorder des prêts, par le micro financement par exemple).
- Dépenses engagées avant la signature de l'Accord de convention de financement du projet.

IV. CRITERES D'EVALUATION DES PROPOSITIONS

Les critères d'évaluation des deux types d'organisations postulantes sont :

1. Le formulaire correctement renseigné et transmis dans le délai imparti
2. La pertinence et le ciblage des thématiques axées sur : **l'Exode rural, la lutte contre le terrorisme, la réouverture de l'école, l'humanitaire, le relèvement économique des femmes et jeunes avec effets de sédentarisation, la bonne gouvernance et le développement local, de réduction de la déviance dans le terrorisme et le radicalisme, la réinsertion sociale, l'éducation aux valeurs de la République,**
3. L'efficacité censée traduire : une relation entre les objectifs, les résultats et les activités programmées ;

4. La fiabilité des approches stratégiques censées permettre l'atteinte des objectifs du projet à travers la réalisation des activités
5. Le caractère innovant du projet ;
6. Le ciblage d'acteurs stratégiques (autorités publiques, légitimités traditionnelles, Chefs religieux etc.)
7. La proposition d'activités de mobilisations citoyennes ;
8. Le caractère inclusif du projet, tenant compte des grandes franges des personnes vulnérables (handicapées, femmes, jeunes, déplacées, etc.) ;
9. Le plan d'action réaliste.

Nb : LES PROJETS A PRIORISER

- **ACTIONS DE MOBILISATION CITOYENNE POUR LE DEVELOPPEMENT SOUVERAIN**
- **ACTIONS DE SOUTIEN HUMANITAIRE D'URGENCE, DE RELEVEMENT ECONOMIQUE DES FEMMES ET SURTOUT DES JEUNES**
- **LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LE RADICALISME RELIGIEUX**

- **Les organisations sélectionnées seront regroupées par zone d'intervention pour interagir ensemble (sous forme de team building) afin de réaliser conjointement un plan d'action commun ou de certaines activités.**

V. CONSTITUTION DU DOSSIER

Les organisations intéressées et postulantes doivent

- Renseigner correctement le formulaire et le transmettre dans le délai indiqué
- Joindre les documents administratifs d'organisation au formulaire

Nb : les anciennes organisations bénéficiaires doivent fournir obligatoirement les rapports techniques, financiers et les justificatifs (même précédemment transmis).

A l'issue de l'exercice de la présélection, les postulantes retenues seront informées individuellement pour la finalisation du processus de sélection.

VI. CRITERES D'EVALUATION DES PROPOSITIONS ENREGISTREES

L'évaluation des propositions de projets sera faite conformément au tableau des critères d'évaluation dans le tableau ci-dessous

Tableau des critères d'évaluation :

CRITERES	NOTES PAR CRITERES
1. Le formulaire correctement renseigné et transmis dans le délai imparti/10
2. La pertinence et le ciblage des thématique portées sur : l'Exode rural, la lutte contre le terrorisme, la réouverture de l'école, l'humanitaire, le relèvement économique des femmes et jeunes avec effets de sédentarisation, la bonne gouvernance et le développement local, la réduction du taux de prévalence de la déviance sociale, du terrorisme, du radicalisme, de la réinsertion sociale, de l'éducation aux valeurs de la République, du civisme/20
3. L'efficacité censée traduire : une relation entre les objectifs, les résultats et les activités correspondantes programmées/10
4. La fiabilité des approches stratégiques de mise en œuvre des activités pour l'atteinte des objectifs du projet/10
5. Le caractère innovant du projet/10
6. Le partenariat à travers l'implication de parties prenantes (autorités administratives, légitimités traditionnelles, notables, personnes démunies :femmes , jeunes filles/garçons etc.)/10
7. La proposition d'activités de mobilisations citoyennes ;/10
8. Le caractère inclusif du projet, tenant compte des grandes franges de personnes vulnérables (handicapées, femmes, jeunes, déplacées, etc.) ;/10
9. Le plan d'action réaliste/10
TOTAL/100

VII. DELAI ET ADRESSE D'ACHEMINEMENT DU DOSSIER POUR POSTULER

L'appel à proposition est ouvert sur une période de 06 jours, à compter de la date publication de l'avis :

- Les organisations soumissionnaires devront transmettre leurs dossiers complets de financement au plus tard le 10 mai 2026 (date incompressible) et à l'adresse électronique suivante : contact@afled.org
- Chaque dossier fera l'objet d'une évaluation au motif de présélection puis de sélection définitive

VIII. DEMANDES D'INFORMATIONS ET PERSONNES DE CONTACTS

Les questions éventuelles de clarification peuvent-être adressées aux contacts suivants :

- ❖ Email : contact@afled.org
- ❖ Téléphone : 93 48 16 24

FORMULAIRE D'APPEL A PROJET DU PSAAF : 4^{ème} Phase

ANNEXE 1 : NB : Veuillez utiliser la police d'écriture « Arial taille 10 »

1. PRESENTATION DU PROJET POUR LA PRESELECTION (1 PAGE AU MAXIMUM).

Le document devra obligatoirement comprendre les éléments suivants :

1.1- Présentation de la composition de votre organisation/ liste des membres de 5 clés du bureau

IDENTITE DE L'ORGANISATION	PRECISIONS
INTITULE	
REFERENCES JURIDIQUES : RECEPISSE OU ACCORD CADRE	
PERSONNE DE CONTACT	
SIEGE AVEC TEL ET MAIL	
OBJECTIFS	
DOMAINES D'INTERVENTION	
CIBLES ET LOCALITES D'INTERVENTION	

EQUIPE EN CHARGE DE LA GESTION DES ACTIVITES DU PROJET

Prénom	NOM	Profession	POSTE DANS LE PROJET	TELEPHONE ET MAIL
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				

Expériences antérieures de l'association/organisation dans le domaine d'intervention citez au moins deux) s'il en existe, selon le tableau ci-dessous.

N°	TITRE DE PROJETS	RESULTATS ATTEINTS	LIEUX D'EXECUTION DU PROJET	PERIODES ET DUREES	SOURCES DE FINANCEMENT
1					
2					
3					

1.2 DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE ET JUSTIFICATION
OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS
STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE
LIEUX D'EXECUTION, CIBLES DU PROJET, INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE ET DUREE

1.2 CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

ACTIVITES	PERIODE-MOIS								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1.									
2.									
3.									
4.									
5.									
6.									
7.									
8.									
9.									
10.									

1.3 - COMPOSITION OU DEFINITION DE L'EQUIPE DIRIGEANTE DU PROJET

EQUIPE DE GESTION DU PROJET	POSTE OU NIVEAUX DE RESPONSABILITE

1.4- TABLEAU DE GESTION DES RISQUES.

N°	RISQUES	STRATEGIES DE GESTION
01		
02		

SOUS TOTAL3 : FONCTIONNEMENT				
Imprévus 2% DU BUDGET TOTAL				
SOUS TOTAL 4 : IMPREVUS				
TOTAL GENERAL DU FINANCEMENT SOLLICITE				

Arrêté le présent budget à la somme de.....(.....), francs CFA